

Documents à fournir à l'administration du Conservatoire pour toute réinscription ou tout dépôt de candidature (un exemplaire par foyer)

Documents (copies) à fournir pour les Cannois (Codes Postaux 06400 et 06150)

- ☐ Pièce d'identité en cours de validité
- ☐ Justificatif de domicile* daté de moins de 3 mois
- ☐ Notification de la CAF de moins de 3 mois ou avis d'imposition de 2021 sur revenus de 2020 où attestation de non communication de revenus
- ☐ Formulaire d'autorisation pour le droit à l'image

Documents (copies) pour non Cannois

- ☐ Pièce d'identité en cours de validité
- ☐ Notification de la CAF de moins de 3 mois ou avis d'imposition de 2021 sur revenus de 2020 où attestation de non communication de revenus
- ☐ Formulaire d'autorisation pour le droit à l'image

Documents supplémentaires (copies) pour non Cannois pouvant bénéficier du tarif Cannois

Un responsable légal doit travailler à Cannes et l'élève doit être scolarisé à Cannes

- ☐ Pièce d'identité en cours de validité
- ☐ Notification de la CAF de moins de 3 mois ou avis d'imposition de 2021 sur revenus de 2020 ou attestation de non communication de revenus
- ☐ Fiche de paye de moins de 3 mois ou extrait KBIS ou extrait du répertoire SIRENE de l'INSEE et
- ☐ Certificat de scolarité dans un établissement cannois pour chaque enfant concerné pour l'année scolaire 2021-2022 (production de pièce pouvant être différée – 15 septembre dernier délai)

Usagers hébergés chez un résident Cannois

Documents à fournir en plus de la pièce d'identité, de la notification de la CAF ou de l'avis d'imposition et du formulaire d'autorisation pour le droit à l'image :

- ☐ Attestation d'hébergement (doit mentionner que le responsable légal (s'il y a lieu) et les élèves sont hébergés depuis plus de 3 mois)
- ☐ Pièce d'identité de l'hébergeur en cours de validité
- ☐ Justificatif de domicile* au nom de l'hébergeur daté de moins de 3 mois
- ☐ Avis d'imposition de l'hébergeur et de l'hébergé de 2021 sur les revenus de 2020.
- ☐ Taxe d'habitation de 2021 au nom de l'hébergeur.

Paie en trois fois, exclusivement par prélèvements

Le 1er aura lieu le mois de la facturation ou le suivant, les deux autres, les deux mois suivants.

Documents à fournir en même temps que les autres lors de l'inscription ou de la réinscription :

- ☐ RIB
- ☐ Formulaire SEPA

*Justificatifs de domicile acceptés : facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, de fournisseur d'accès internet, attestation d'assurance habitation, quittance de loyer ou appel de charges de copropriété. Attention, une facture de téléphone portable n'est pas considérée comme un justificatif de domicile.